

Commission de Suivi de Site (CSS) Installation de stockage de déchets non dangereux

Ginasservis - Réunion du 28 octobre 2021

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS, SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 OCTOBRE 2021

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Titulaires

ABOUD Charbel	SOUS-PRÉFET DE BRIGNOLES & PRÉSIDENT	Présent
ROMAN Olivier	DREAL	Présent
MURIEL Alexandra	ARS	Pouvoir DREAL
BARJON David	DDTM	
	SDDIS	
RACT-MUGNEROT Daniel	DIRECCTE	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

THOUROUDE Alain	MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	
PHILIBERT Hervé	MAIRIE DE GINASSERVIS	Présent
VINCENDEAU Séverine	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

Suppléants

HUGOU Emmanuel	MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	
MERCADAL Michel	MAIRIE DE GINASSERVIS	
DEPALLENS Caroline	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

AUDIBERT Eric	SIVED-NG	Présent
ROUSSELET André	SIVED-NG	Présent

Suppléant

ROUX Jean-Pierre	SIVED-NG	
MONTIER Alain	SIVED-NG	

COLLÈGE « ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / RIVERAINS »

Titulaires

GALLIOT Fabien	UDVN83	Présent
DUVAL Claude	AVSANE	

Suppléant

NOVI Armand	UDVN83	
GUILLOIN Patrick	AVSANE	Présent

COLLÈGE « SALARIES »

Titulaires

CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	SIVED NG	Présent
----------------------------------	----------	---------

Suppléants

HUART Stéphane	SIVED NG	
----------------	----------	--

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

FLACHET Joëlle	SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES	Présente
DUTOIT Sylvain	DREAL	Présent

COLLÈGE « EXPLOITANT »

FAISSOLLE Frédéric	SIVED NG	Présent
MIMRAN Matthieu	SIVED NG	Présent

SECRÉTAIRE CSS

JEAUNEAU Nicolas	CYPRÈS	Présent
------------------	--------	---------

La réunion débute à 9h45. Elle est ouverte par Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 2 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	1 POUVOIR / 6 MEMBRES	6 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 4 VOIX / MEMBRE	1 PRÉSENT	0 POUVOIR / 3 MEMBRES	4 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX
COLLÈGE ASSOCIATIONS : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS : 12 VOIX / MEMBRE	1 PRÉSENT	0 POUVOIR / 1 MEMBRE	12 VOIX

TOTAL : 8 PRÉSENTS - 1 REPRÉSENTÉ = 9 MEMBRES (SOIT 46 VOIX) SUR 14 MEMBRES (60 VOIX).

Le quorum est atteint ; le comité peut valablement délibérer.
L'ordre du jour est présenté par le président.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 13 MARS 2020

Le compte-rendu de réunion de la dernière CSS est soumis au vote par le président, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 13 mars 2020.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 46

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Résolution - Sont nommés Membres du bureau de la CSS :

Exploitant : M. AUDIBERT
Riverains/Associations : M. GALLIOT

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 46

Rapport annuel de l'activité 2020 et évolution 2021

M. Matthieu MIMRAN présente un diaporama qui s'appuie sur le rapport de l'étude d'impact du projet d'extension de l'ISDND.

Question M. ABOUD : Vous recevez les déchets de 36 communes ?

- ⇒ M. MIMRAN : Pour l'instant on ne reçoit pas de déchets car le site à l'arrêt depuis 2016. Au premier janvier 2022, nous recevons environ 15.000 tonnes de déchets par an.
- ⇒ M. ABOUD : Si je comprends bien il y avait 2 sites ?
- ⇒ M. MIMRAN : Non c'est un site unique constitué d'une décharge dite de nouvelle génération avec des casiers étanches et une ancienne décharge pour laquelle il n'y avait aucune étanchéité de sous-sol. C'était malheureusement une pratique ancienne, soit la décharge était située près de la rivière, et à chaque crue il n'y avait plus de décharge....., soit on remplissait des vallons. Pour Ginasservis, c'est un vallon qui a été rempli. Nous avons donc d'une part un « site 1 » de l'ancienne génération sans étanchéité avec un « casier 1 » et deux casiers 2 et 3 de nouvelle génération et réaménagés et d'autre part un « site 2 » constitué d'un casier 4 en cours de réalisation ; Les déchets stockés sans une étanchéité inférieure font l'objet aujourd'hui d'une étanchéité supérieure soit dans la cadre d'un réaménagement soit par la superposition par les casiers 2,3 et 4 de la nouvelle génération.

Question M. ABOUD : Qu'est-ce que les lixiviats ?

- ⇒ M. GALLIOT : Au départ de la commission, on parlait de déchets non dangereux. C'est faux, les déchets sont très dangereux et très toxiques. Le lixiviat c'est ce qui reste des poubelles après lessivage par les eaux de pluie et fermentation, et c'est extrêmement toxique. Une fois que cela pénètre dans les nappes phréatiques, cela pollue l'eau.
- ⇒ M. FAISSOLLE : Historiquement, c'est un vallon qui a fait l'objet de dépôts de déchets sans aucune règle. Effectivement ces déchets sont à même le sol et étanchéifiés par le dessus pour éviter que l'eau pénètre dans ce massif de déchets et s'infilte dans les nappes. Pour ce site de dépôts il est fort probable qu'à certains moments il y ait des petits relargages. Partir des casiers 2, 3 et 4, la réglementation a évolué et il y a une couche étanche sous les déchets pour capter les lixiviats, qui sont effectivement chargés et polluants, et les traiter. Pour les déchets historiques, le risque de pollution diminue avec le temps car le gros de la pollution s'est fait au départ.
- ⇒ M. ROMAN : Contrairement à ce qui a été dit, on ne stocke pas de déchets dangereux. Ce sont des ordures ménagères dont la fermentation et le « rinçage » par l'eau de pluie provoque un « jus », le lixiviat.

Question M. ABOUD : Ce sont des déchets ménagers ?

- ⇒ M. MIMRAN : Exactement, c'est ce qui reste après le tri effectué par les particuliers.

Remarque M. MIMRAN : Le site a été séparé le 3 août 2021 en 2 parties, la partie traitement des déchets, gérée par le SIVED-NG, et la collecte, gérée par la CCPV. La zone centrale est partagée pour permettre une co-activité (parking, voies d'accès pour le pont-bascule). Il a été décidé de séparer à terme les deux sites. Chaque site aura sa zone d'accueil.

Contrôles périodiques

Question M. PHILIBERT : Qu'est-ce que les bactéries coliformes ?

- ⇒ M. FAISSOLLE : C'est tout ce qui a un lien avec les matières fécales (lié aux couches par exemple). Il y a également des troupeaux qui paissent à proximité, cela a peut-être un lien.

Remarque M. ROMAN : Sur ce site la conductivité est faible par rapport à d'autres sites. Cela s'explique certainement par le fait que la proportion d'ordures ménagères sur ce site est moindre que sur d'autres sites, en effet historiquement la décharge acceptait beaucoup d'encombrants diminuant de fait la concentration des lixiviats.

- ⇒ M. MIMRAN : Effectivement on a eu un pic en 2017 à 17 000, dû à une concentration importante dans le bassin (évaporation et retour des concentrats dans le massif des déchets). Aujourd'hui la conductivité varie entre 3 000 et 10 000.

Gestion économique de l'ISDND

Question M. ABOUD : Pour l'instant il n'y a qu'un salarié ?

- ⇒ M. MIMRAN : Il y a 1,5 équivalent temps plein : 1 agent sur site qui représente 0,5 ETP dans le sens où il est mis à disposition également de l'autre collectivité et 1 agent à temps plein en charge de la gestion du site
- ⇒ M. ABOUD : Entre les deux structures cela fait combien de salariés ?
- ⇒ M. FAISSOLLE : Au SIVED nous sommes 80.

Aparté de M. ROMAN concernant l'installation de compostage mitoyenne à l'ISDND et exploitée par la communauté de commune : Attention quand vous recevez des boues pour le compostage, elles ne doivent rester à l'air libre car elles génèrent des odeurs et nous avons des plaintes de voisinage. Il faut soit les recouvrir avec les déchets verts, soit les mélanger tout de suite afin que le compostage se fasse.

Travaux de réhabilitation du casier 2-3 et création du casier 4

L'alvéole 1 casier 4 en cours de réalisation pourra stocker 86 850 tonnes, ce tonnage ira jusqu'à 506 520 tonnes sur l'ensemble du casier 4.

Remarque : Dans l'avenir il y aura une diminution des lixiviats issue des casiers 2 et 3 du fait de leur étanchéification supérieure contrôlée (une infiltration « contrôlée » des eaux météoriques permet la dégradation d'une partie des déchets)

Question M. GUILLON : Qu'est-ce que vous allez obtenir comme résultat en termes de pollution atmosphérique ?

- ⇒ M. MIMRAN : Le biogaz produit par la fermentation des déchets va être brûlé par une torchère afin d'avoir des rejets atmosphériques conformes aux dispositions réglementaires en la matière. On ne brûle que du gaz, donc nous ne rejetons pas de dioxine. À ce jour il y a trop peu de biogaz pour récupérer la chaleur et la valoriser.
- ⇒ M. ROMAN : La DREAL demandera des mesures régulières sur la production de biogaz pour envisager dès que possible la valorisation pendant l'exploitation (production d'électricité ou autre valorisation)

Remarque M. GALLIOT : Aujourd'hui, les énergies fossiles doivent être utilisées le moins possible.

On a sur ce site 86.000 tonnes de comburants.

Les torches à plasma permettent de créer de l'énergie et de la chaleur à partir des déchets (comburants). Cela permettrait l'alimentation des serres juste à côté, et donc avec du déchet alimentaire, vous produisez de la chaleur, soit une économie circulaire.

- ⇒ M. ROMAN : Ce n'est pas la technique retenue par le SIVED NG pour le projet Technovar dont le but est de récupérer tout ce qui est valorisable.

La décharge est prévue pour 20 ans, cela sera sûrement plus car Technovar permettra de n'enfouir que des déchets ultimes et donc de diminuer les quantités.

- ⇒ M. GALLIOT : Et chez vous cela ne marchera pas ?
- ⇒ M. ROMAN : En l'état de la technique c'est à priori pour des quantités qui sont bien moindres.
- ⇒ M. FAISSOLLE : C'est un choix de valorisation des ordures ménagères, les élus ont préféré plutôt que de faire de l'incinération ou de la gazéification, faire un centre de tri sur ordures ménagères pour réduire d'un peu plus de la moitié notre production de déchets et n'enfouir que les déchets ultimes.

Question M. GALLIOT : Est-il possible d'ouvrir les portes des déchetteries aux associations pour récupérer les « déchets » qui peuvent encore servir et les remettre dans le circuit ?

- ⇒ M. FAISSOLLE : Il est interdit d'aller dans les bennes pour des questions de sécurité. Cependant ce qui peut-être être fait dans les déchetteries, c'est une aire où les particuliers déposent ce qui peut être valorisé.
- ⇒ M. AUDIBERT : Nous avons notamment mis en place deux ressourceries pour permettre de donner une seconde vie à ces objets.

Aparté de M. ROMAN sur le contrôle des eaux souterraines : Une analyse des relevés des piézométries qui sont adressés à la DREAL chaque trimestre, y compris les 3 premiers trimestres 2021 permet de constater qu'il y a une baisse significative de la conductivité (un des paramètres qui permet de mesurer la pollution). On verra si à terme c'est confirmé, mais le fait d'avoir d'une part étanché complètement par recouvrement les anciens casiers de l'ancienne génération et d'autre part d'avoir effectué le réaménagement des casiers 2 et 3, doit permettre que des lixiviats dus aux anciens sites ne percolent plus dans le sous-sol

- ⇒ M. FAISSOLLE : Sur les 4 millions qui ont été investis injectés, il y en a 2 qui ont servi à réhabiliter et remettre en état l'ancien.
- ⇒ M. FAISSOLLE : Toute la difficulté du site, quand on constate une pollution ou une variation dans nos analyses, est de l'attribuer à l'exploitation ou aux anciens déchets présents. Cela permettra de mieux comprendre l'origine des pollutions.

M. ROMAN : Concernant le nouvel aménagement du bassin des eaux internes qui est susceptible de recevoir des matières en suspension quand il y a des orages. Apparemment le point de vidange étant quasiment en bas du bassin, il sera important de purger fréquemment ce bassin.

Question M. GALLIOT : Le site servirait pour 19 ans, et après rebelote on recommence ?

- ⇒ M. MIMRAN : Nous sommes autorisés pour 27.000 tonnes par an pendant 19 ans, pour atteindre sa capacité maximale de 506 520 tonnes. Le SIVED-NG pourra à terme demander un allongement de l'autorisation d'exploiter si le site ne se remplit pas à ce rythme.
- ⇒ M. FAISSOLLE : Actuellement nous le réduisons à 15.000 tonnes par an en attendant la mise en œuvre de Technovar, pour garder des capacités pour faire plus que 19 ans. Le but est d'enfouir un maximum de déchets ultimes et un peu moins d'ordures ménagères. Malgré tout ce qui est mis en place (tri des déchets, tri des cartons, tri sélectif), comme il n'y a pas d'obligation réglementaire et qu'on ne peut pas les sanctionner/contrôler, on récupère tout ce que les personnes nous jettent.
- ⇒ M. GALLIOT : Si vous réduisez la redevance ordures ménagères car vous avez une production d'électricité, vous incitez les gens à trier.
- M. FAISSOLLE : Les contraintes environnementales de nos installations ne sont pas celles d'il y a 10 ou 20 ans en arrière, elles sont beaucoup plus fortes (couts). Il y a également une volonté du gouvernement de taxer de plus en plus fort les déchets non valorisés (ordures ménagères notamment). Il faut bien financer cette compétence. Pour le recyclage et tri, certaines filières coûtent moins cher que les ordures ménagères, mais certaines filières coûtent relativement cher, notamment les filières plastiques. Les coûts de gestion des déchets vont augmenter sur tous les territoires.

Remarque M. GALLIOT : Il y a certains plastiques qu'il faut limiter. Il faut vraiment agir, ce sont les citoyens qui doivent s'y atteler. Il faut généraliser les ressourceries sur tout le territoire.

⇒ M. PHILIBERT : Si nous avons la possibilité à la fois financière et technique de faire toutes ces choses-là, on le ferait. Nous mettons en place une politique adaptée à notre territoire. En 2022, nous serons en mesure de vous donner les orientations que nous allons prendre pour les années à venir.

Rapport DREAL

Réaménagement des casiers 2 et 3 : L'inspection s'est assurée que les travaux avançaient suivant les plans déposés.

De l'amiante a été retrouvée dans les casiers 2 et 3 lors des travaux, le chantier a été adapté pour protéger le personnel et l'environnement (selon le SIVED NG environ 300 000 euros de surcoût de travaux pour la gestion de l'amiante).

La DREAL attend le dossier de fermeture des casiers 2 et 3, ainsi que de la création de l'alvéole 1 du casier 4, faites-le le plus vite possible.

Aucunes questions diverses.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h.

Le Président de la CSS



Charbel ABOUD